

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 21/04/2022

Présents : Daniel MIDON, Emmanuel BAROTTE, Jean-Pierre BEGEL, Patrice GENIN, Nadia DUGRAVOT, Mathilde HAUMONTE, Laurent PAULY, Sylvie LEUVREY, Marie-Edith MOREL, Monique PATENAY, Frédéric PFEFFER, Catherine SCHMITT.

Excusés : Dominique DUCHANOY pouvoir à Catherine SCHMITT, Aude LAMERANDT pouvoir à Mathilde HAUMONTE, Philippe MANGIN pouvoir à Daniel MIDON, Philippe PETIT pouvoir à Laurent PAULY, Paul VILCOT pouvoir à Emmanuel BAROTTE, Anne-Lyse GROMER PELTIER pouvoir à Sylvie LEUVREY.

Ordre du jour :

1. Transfert de la compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (Dél)
2. Participation au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Golbey (Dél)
3. Tableau des emplois (Dél)
4. Vente de terrain : nouvelle surface, nouveau prix (Dél)
5. Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale (Dél)
6. Remboursement de salle (Dél)
7. Délégations
8. Questions diverses.

1) Transfert de la compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (Délibération), Daniel MIDON

Le SDEV propose aux communes vosgiennes une compétence optionnelle relative à l'éclairage public. Depuis 2018, les collectivités ont 3 possibilités :

- Soit ne pas transférer cette compétence au Syndicat
- Soit transférer au Syndicat l'investissement en matière d'éclairage public en conservant la gestion de la maintenance du réseau.
- Soit transférer au Syndicat l'investissement et la maintenance du réseau

Daniel MIDON rappelle les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public :

- A partir de septembre au 1^{er} mai : allumage au coucher du soleil et extinction à 23h, rallumage à 5h jusqu'au lever du soleil. Le samedi soir extinction à 1h du matin (au lieu de 23h).
- A partir du 1^{er} mai, allumage au coucher du soleil jusqu'à 1h même en semaine. Pas d'allumage à 5h du matin.

Actuellement plusieurs décalages sont constatés : rue des Mélèzes et route de Darney, notamment.

Une intervention sur une armoire coute environ 300 €, il existe 12 armoires sur la commune.

Jusqu'à présent, la commune avait transféré l'investissement au SDEV et la maintenance à un autre prestataire. Le Maire propose au Conseil de maintenir l'organisation actuelle soit le SDEV pour l'investissement et CITEOS pour la gestion et la maintenance.

Avis favorable à l'unanimité.

2) Participation au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Golbey (Délibération), Emmanuel BAROTTE

Le montant pour l'année 2022 de la participation de la commune au Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Golbey est de 4 331,64 €.

Emmanuel BAROTTE propose d'accepter cette somme. Pour mémoire, en 2021 la somme était de 5 280,16 €. En 2020/2021, il y avait 64 élèves forgerons. Cette année scolaire, ils ne sont que 53 ; le collègue note une baisse globale de ses effectifs (39 élèves) en 2021/2022.

Avis favorable à l'unanimité.

3) Tableau des emplois (Délibération), Catherine SCHMITT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Il est proposé au Conseil de :

- Créer :
 - Un emploi de Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet
 - Un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet
- Modifier le tableau des effectifs à compter du 01 Mai 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget.

Avis favorable à l'unanimité.

4) Vente de terrain à Chardane, (Délibération), Daniel MIDON

Monsieur HAMELIN a demandé à acquérir une surface différente de celle proposée au départ, le géomètre a transmis le rapport définitif. La nouvelle surface est de 900 m², contre 885 m² à l'origine.

La commune propose donc un prix de vente à 96 278 € pour une signature de l'acte de vente fin avril, début mai. Le Conseil doit délibérer sur cette proposition.

17 avis favorables, une abstention.

5) Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale, (Délibération)

Catherine SCHMITT

Comme évoqué lors d'un Conseil Municipal en 2021, la CTG consiste en une contractualisation entre la CAF, le Conseil Départemental, la CAE et la commune.

La CTG comporte deux volets : un outil politique obligatoire qui s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles et le dispositif « Bonus Territoire » qui apporte un soutien financier complémentaire à la prestation de service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité. Un état des lieux a été réalisé en ce qui concerne les offres de service sur le territoire, la parentalité, l'enfance et la jeunesse et des axes d'amélioration ont été définis.

Le dispositif s'applique aux collectivités signataires d'un Contrat Enfance Jeunesse échu. Celui des FORGES est arrivé à échéance au 31/12/2021.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la CTG, intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant, sur toute la durée du mandat, ce qui permettra à la commune de poursuivre le partenariat avec la CAF.

Avis favorable à l'unanimité.

6) Remboursement de salle (Délibération), Daniel MIDON

Une personne a loué la salle des fêtes les 12-13 mars 2022. Elle demande un remboursement partiel pour le motif suivant : panne du lave-vaisselle et du réfrigérateur, dysfonctionnement constaté par Patrice GENIN. La salle étant louée 340 €, un remboursement de 100 € est proposé.

Avis favorable à l'unanimité.

Le lave-vaisselle est à remplacer. En attendant son remplacement, Daniel MIDON propose que la location soit diminuée de 100 €.

Avis favorable à l'unanimité.

7) Délégations

Le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas préempté pour :

- Une propriété située 22, rue du 8 Mai
- Une propriété située 26, route de Sanchev

8) Questions diverses

- Élections
Le 2^{ème} tour des élections présidentielles aura lieu ce dimanche 24 avril de 8h à 19h. Les législatives auront lieu les 12 et 19 juin.
- Recrutement :
Recrutement de Mme Karima BERKAT pour le poste de chargé de coopération territoriale, gestion des adolescents et encadrement du service jeunesse.
- Bâtiment restauration scolaire : La commune est assistée par l'ATD. Suite à l'appel d'offres, l'ATD a analysé les offres des nombreux cabinets d'architecture et a présenté l'analyse. Le choix de l'architecte a été effectué. Une réunion sera programmée avec l'architecte, l'ATD et les membres du Conseil Municipal lorsque l'architecte aura proposé un avant-projet.
- PLU : Jean-Pierre BEGEL sollicite le Maire sur le choix d'un organisme pour effectuer une évaluation environnementale demandée par l'Etat, ce qui entrainera des frais supplémentaires. La mairie n'a pas fait de choix à ce jour.
- Le Forgeron (carrefour du Rendez-vous des Chasseurs) : la commission embellissement avait demandé à le rénover. Cela a été fait aux couleurs de l'emblème des FORGES.
- Balayeuse : Nadia DUGRAVOT s'informe sur son utilisation. Daniel MIDON précise que le passage de la balayeuse est prévu deux fois par an. Au préalable, il est nécessaire que les riverains coupent leurs arbres et haies qui débordent sur la voie publique car lors de pluies et vents importants, les caniveaux et avaloirs sont encombrés de déchets de végétaux. Un courrier sera envoyé aux habitants concernés.
- Constat de stationnement sur les trottoirs surtout route de Mirecourt entrainant une gêne et un risque pour les piétons qui sont obligés d'emprunter la route.

Catherine SCHMITT